



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du neuf juin deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCCQUET, Maîté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Hélène SAISON donne procuration à Madame Murielle DELEZIDE

Mme Maîté BRUYNOOGHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du cinq avril deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : à l'unanimité le compte-rendu du cinq avril deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 JUL. 2022

Delibération 22 06 71

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Département pour subventionner la création d'un abri bus pour le ramassage scolaire. Il est donc demandé d'accepter la subvention accordée d'un montant de 2 092.00 € Il est demandé d'approuver le plan définitif de financement ci-dessous :

Coût estimatif de l'opération		
ABRI BUS	2 625.00 €	
MAINS D OEUVRE	2 agents sur 6 jours	1 435.00 €
matériaux pour pose	béton	128.33 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT) 4 188.33 €		
Financements	à préciser le cas échéant	
DEPARTEMENT	50% SUR 4185.00 €	2 092.00
Sous-total	Taux de financement public	2 092.00
Part de la collectivité		2 096.33
TOTAL travaux abri bus (HT) 4 188.33 €		

Le Conseil ou l'exposé et à l'UNANIMITÉ des membres présents ACCEPTE la subvention Départementale d'un montant de 2 092.00 €

APPROUVE le plan de financement définitif pour l'abri bus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-huit juin deux mille deux

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-huit juin deux mille deux

Pour extrait certifié conforme

Jean-Michel BOUHIN

